



Négociation de fin de contrat de professionnalisation.

Par **hmarti**, le **18/07/2008** à **10:32**

Bonjour,

j'ai signé en octobre 2006 un contrat de qualification avec une agence immobilière. Après deux ans d'alternance je viens d'obtenir mon BTS profession immobilière et mon contrat s'achève le 31/07/2008.

Or en 22 mois de travail je n'est eu droit qu'a 14 jours de congé (sachant que je travail 6 jours sur sept, du lundi au samedi inclus soit 40 heures et demis par semaine.)

Pour des raisons évidentes de condition de travail je ne souhaite pas rester au sein de cette entreprise dans l'avenir.

Mais, lorsque hier, jeudi 17 juillet je suis aller voir mon employeur pour lui apprendre que j'avais obtenu mon BTS j'ai demandé, puisque que mes vacances m'avaient toujours étaient refusées (même lors de mes révisions en vue de l'examen) qu'elles me soient payées et j'ai obtenu en échange de mes vacances le droit de partir le samedi 26 juillet au lieu du jeudi 31 pour solde de tout comptes.

Je n'ai rien signé rien accepté.

S'arranger à l'amiable semble aujourd'hui impossible car bien qu'en bon termes nos intérêts diverges trop et mon employeur ne semble pas près à faire la moindre concession.

Je souhaiterai connaître:

- mes droits dans cette situation, à quoi puis je prétendre?
- les démarches à engager ainsi que les adresses des organismes dans les qu'elles ses démarches doivent être engagées.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **justyne**, le **19/07/2008** à **16:02**

Bonjour,

En 22 mois vous avez acquis 55 jours de congés (2.5 jours par mois) desquels vous enlèverez les jours pris.

Vous devez être payé sur votre fiche de paye 151 h 67 (correspondant à 35 h par semaine) + 23 h (et quelques) majorées à 25 % correspondantes a vos heures sup)
les heures sup auraient dû vous être payées tous les mois

Demandez à votre patron de vous signer un papier vous autorisant à partir en congés à telle date.

Partez en congés et attendez votre solde de tout compte.
Ne dites rien pour l'instant.

Pour les démarches... selon votre solde de tout compte, il faudra certainement saisir les prudh'hommes, je pense que vous serez obligés de vous rapprocher d'un syndicat.. qui pourra vous aider efficacement.

Cordialement et tenez moi au courant des suites de l'affaire